

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.

HORS DU DÉP. : — 6 » 11 » 20 »

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent

RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à		Arrivées à		Arrivées à	
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS	CAHORS	CAHORS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.
7 » 7 ^m soir.	1 » 20 ^m soir.	2 » 55 ^m soir.	3 » 56 ^m soir.	4 » 22 ^m soir.	5 » 51 ^m soir.	10 h. 19 ^m — 11 h. 17 ^m soir.	4 » 39 ^m »	7 » 7 ^m soir.	7 » 7 ^m soir.
9 » 41 ^m »	5 » 50 ^m »	7 » 24 ^m »	8 » 46 ^m »	9 » 24 ^m »	10 » 54 ^m »		» 4 ^m soir.	9 » 41 ^m »	9 » 41 ^m »

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin. Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 12 Juillet.

Symptômes électoraux

Tous les partis s'organisent pour la grande lutte électorale, et les conseils arrivent de toutes parts pour activer le mouvement autant que possible. L'Echo universel expose ainsi qu'il suit sa manière de voir :

Aux termes de la Constitution, l'ouverture de la période électorale ne peut être reculée de plus de trois mois. Elle commencera donc au plus tard vers le milieu de septembre. Jusque-là le gouvernement ne s'est pas prononcé, ce qui ajoute une incertitude à une autre. Il serait important, pour la reprise des affaires et pour la dignité de notre situation devant l'Europe, que l'époque des élections fût avancée. Elle le sera peut-être inopinément. Ne soyons pas victimes d'une surprise. Le devoir des citoyens est de se tenir prêts, comme si la période électorale devait commencer demain.

Tandis que les républicains sont unis, des divisions inévitables se produisent dans les rangs de la coalition. Les légitimistes voient de plus en plus qu'on les trompe indignement. L'Union surtout a dénoncé les tendances envahissantes du parti bonapartiste, et elle a exprimé vivement ses regrets en constatant que cette faction voulait être maîtresse de toutes les places et de toutes les candidatures officielles. Devant cette colère de l'organe direct de M. le comte de Chambord, l'Ordre, journal de M. Rouher, a changé de langage, et d'insolent il est devenu presque modeste. L'Union prend acte de ce recul, et ajoute ce qui suit :

Le parti bonapartiste s'est trop pressé d'élever la voix : hier, il voulait parler en maître ; aujourd'hui, il est obligé de présenter ses excuses. Ses audaces sur la place publique n'ont pas eu de succès ; M. Rouher a compris que le rôle de son gouvernement occulte n'était point terminé.

Après avoir tenté de rompre la trêve conservatrice, en s'arrogeant un droit de patronage sur les électeurs, sur le ministère et sur le maréchal ; après avoir fait un téméraire et bruyant étalage des « hommes de gouvernement » que l'empire peut offrir à la France et dont les noms sont inscrits au chapitre des ruines nationales, l'Ordre ne craint pas de se poser en victime d'un généreux dévouement à la cause de l'ordre et au maréchal de Mac-Mahon. S'il n'eût résisté aux mauvais exemples qui lui étaient donnés, « c'en était fait, dit-il, de la bonne harmonie » entre les éléments, conservateurs.

L'Ordre bat en retraite ; mais il manque de franchise. Les mauvais exemples sont l'œuvre de ses partisans ; nous avons répondu à des provocations arrogantes, et ne dissuons-nous réussir qu'à les faire cesser, nous estimerions avoir bien servi les intérêts conservateurs.

Une fois dans cette voie, l'Union repousse toute espèce d'accord et d'entente avec les bonapartistes : il est des points sur lesquels « l'irré-

sistible autorité de l'histoire » interdit à l'Ordre de s'entendre avec nous. Si le journal bonapartiste veut rappeler que l'empire est un accident de la Révolution, il ne se trompe pas ; une infranchissable barrière sépare la monarchie française du césarisme napoléonien.

Il y a des conservateurs bonapartistes ; mais l'empire est révolutionnaire, et c'est pourquoi le drapeau de l'empire ne peut apparaître au milieu de l'armée que le maréchal mène au combat contre la Révolution.

L'acte du 16 mai a été une déclaration de guerre à la souveraineté du nombre. Les bonapartistes ne peuvent y applaudir, qu'en faisant prévaloir les sentiments conservateurs dont ils se prétendent aimés, sur le principe qu'ils réclament comme le fondement de l'empire.

Que leur attitude soit difficile, que leur situation soit fautive, nous ne le nions pas ; mais il importe que le pays ne puisse se méprendre sur le rôle qui appartient au parti impérial.

L'un des journaux qui ont le plus soutenu le 16 mai, et dont l'enthousiasme a même soulevé les plus vives critiques, le Moniteur Universel, se calme beaucoup. Organe de l'ancien parti orléaniste, c'est-à-dire du centre-droit du Sénat et de la Chambre des députés, il croit devoir défendre ainsi la politique fort inconnue de ses amis :

Qu'entend-on par le parti orléaniste ? C'est un point sur lequel il faudrait s'expliquer. Il y a en premier lieu ceux qui sont unis par les liens de l'affection, de la reconnaissance ou du dévouement à cette génération de princes vaillants et de femmes chastes qui sont comme la parure de la maison de France ; il y a ensuite la foule de ceux qui tiennent avant tout à un ensemble de doctrines constitutionnelles et qui avaient coutume de voir dans cette famille la personnification de leur idéal.

Ceux-là n'ont rien à répudier de leur attachement : ils y restent fidèles. Mais les principes qui leur sont chers, ne sont pas exclusivement dépendants des hommes ou même des formes de gouvernement : ils sont supérieurs aux uns et aux autres. Ces principes, ces institutions libres et parlementaires qui, depuis des siècles, ont fait la grandeur de la monarchie anglaise, et qui, en si peu de temps, ont assuré l'admirable épanouissement du peuple belge, l'union libérale créée de toutes pièces et fécondée par les orléanistes, en a, pendant les dix-huit années du règne impérial, poursuivi la réalisation, — avec quel éclat, avec quel acharnement on s'en souvient encore. — Ceux que l'on continue à appeler les orléanistes, et que nous nommons, nous, les conservateurs libéraux, ont gardé le culte de ces institutions sous la République conservatrice, qui est née par eux, et qui, sans eux, est condamnée à périr.

Ce qui fait que l'on s'en va répétant sur tous les tons que l'orléanisme est mort, c'est que, depuis sept ans surtout, les chefs du parti, suivis par leurs troupes, ont fait au repos public, au bien du pays, le noble et patriotique sacrifice de leurs préférences et de leurs affections les plus chères. Ils sont allés à la monarchie traditionnelle avec une abnégation à laquelle tous les partis ont rendu un éclatant hommage. Pourquoi ? C'est qu'ils espé-

raient, renonçant à leurs ambitions légitimes, que dans le désarroi des idées et des principes au milieu duquel nous vivons, quand le despotisme césarien est à la porte qui nous guette, il y avait là la seule sauvegarde des institutions qui font les pays libres et les peuples grands. Le jour où il a fallu renoncer à ce rêve, ces hommes que la plus folle des révolutions avait renversés en 1848, ont voté la Constitution du 25 février, et fait la République. Pourquoi ? Parce que, pour les parlementaires, il n'y avait rien de mieux à faire, à moins de rejeter le pays, lassé du provisoire, dans les aventures impériales.

Dans tout ceci, les orléanistes, qui étaient si nombreux à l'Assemblée nationale, qui sont encore si nombreux dans le pays, si influents, les orléanistes qui sont peut-être la majorité de demain, ont-ils un instant songé à eux, à leurs princes, à la forme de gouvernement qui leur était chère ? En aucune façon. Ils se sont effacés devant la République, comme ils eussent fait devant la monarchie héréditaire, ne demandant qu'à assister, spectateurs désintéressés, au triomphe de ces idées auxquelles il faudra bien revenir, coûte que coûte, si l'on ne veut pas que la France, éternellement ballottée entre la révolution d'en haut et la révolution d'en bas, les coups d'Etat et les émeutes, les dictatures ou les conventions de toutes sortes, ne finisse par sombrer au milieu de toutes ces épreuves.

Mais la République qu'ils ont acceptée et à laquelle ils se sont ralliés sincèrement, ils la veulent conservatrice, très-conservatrice, et elle ne peut rester telle qu'avec leur appui, avec leur concours, que les républicains ont le grand tort de dédaigner ou de repousser. Centre gauche sous la monarchie traditionnelle, les conservateurs libéraux sont la droite nécessaire de la République.

La Gazette de France, pour châtier un peu les prétentions des bonapartistes fait le calcul suivant :

Combien compte-t-on de bonapartistes à la Chambre?.....	85
Au Sénat.....	33
Total.....	118

Voilà leurs forces dans le Parlement, pas un de plus.

Leurs candidats à la Chambre étaient au nombre de 241 sur 530 circonscriptions ; ils se déclaraient donc impuissants dans 289 circonscriptions. — Ces candidats ont obtenu 1,396,888 suffrages ; mettons 1,400,000, pour nous montrer généreux et tenir compte de quelques élus qui ne l'ont pas été comme bonapartistes et ont cependant voté avec le groupe bonapartiste. Voilà leur force devant le Parlement, voilà leur force devant le scrutin.

Que sera-ce dans deux mois ?

Dans deux mois, ils auront perdu tous leurs députés des départements du Nord, de l'Ouest et du Centre, une vingtaine environ, sauf trois : MM. Dugué de la Fauconnerie, Bianchi et Levret. Ils en auront également perdu bon nombre dans le Sud-Ouest, dont fait partie le département du Lot. Le Sud-Ouest était en révolte ouverte contre l'opinion publique ; mais la vérité pénètre partout, et on sent qu'à tous

les points de vue la protestation de cette région de la France contre la France est un non-sens et une insigne maladresse. Nous ne parlons pas de l'Est de la France. Dans cette portion du territoire qui a été convertie par l'invasion prussienne, tout homme qui prononce une parole en faveur de l'Empire est considéré comme traitre à la Patrie.

Nous lisons dans la Décentralisation, l'organe le plus important du parti légitimiste en province :

Toutes les nouvelles, publiques et privées, qui nous arrivent de Paris, signalent l'envahissement et les prétentions excessives des chefs du parti bonapartiste. Laissez prendre pied quelque part à ces gens-là, ils tentent aussitôt de tout occuper ; soyez assez généreux pour oublier leurs fautes, ils entonnent triomphalement des apologies.

On lit dans la France :

M. de Saint-Paul, l'ancien directeur du personnel au ministère de l'intérieur, sous M. le marquis de La Valette, et le vrai chef actuel du personnel préfectoral, est parti, il y a trois jours, pour Chislehurst, où il a devancé de vingt-quatre heures M. Rouher, dont le départ a été inopiné.

Rapprochons ce fait des lignes suivantes du Temps :

On continue à dire que les légitimistes reculent de plus en plus devant la perspective que le gouvernement leur offre de faire les affaires de l'empire dans les élections.

CORRESPONDANCE

Versailles, 10 juillet 1877.

M. Paul de Cassagnac prend aujourd'hui dans le Pays, la défense du suffrage universel contre l'Union. Seulement, il ne reconnaît au suffrage universel le droit souverain que lorsqu'il est consulté sous forme de plébiscite.

« L'Union, dit-il, calomnie le Maréchal lorsqu'elle affirme qu'il a déclaré la guerre à la loi du nombre. Le Maréchal n'a fait qu'en appeler de la France trompée, à la France mieux instruite. Les royalistes ont tort, dit-il encore, de vouloir accaparer le Maréchal à leur profit. Ils ont tort de vouloir en faire un Monck quelconque. Le Maréchal ne ramènera pas plus Henri V qu'il ne ramènera Napoléon IV. »

La Patrie se croit en mesure d'affirmer que les élections n'auront pas lieu au mois d'août.

La Liberté croit savoir que le comte de Chambord ne publiera aucun manifeste et qu'il a déjà donné ses instructions confidentielles à ses amis sur la conduite à tenir lors des élections.

Le Temps dément les bruits de voyage du président de la République. Ni lui, ni les ministres ne s'absenteraient avant les élections, sauf M. le duc Decazes, qui part ce soir pour les eaux de Salins, où l'attendent la duchesse et sa fille.

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin pour s'occuper du choix des candidats restant à désigner et de la date des élections, mais celle-ci n'a pas encore été fixée.

D'après un télégramme d'Erzeroum, daté de ce matin, l'armée russe aurait abandonné le siège de Kars et se serait retirée sans combat à cinq lieues de cette ville.

Le Nouveau Temps de Saint-Petersbourg se plaint amèrement de la présence de la flotte anglaise dans les eaux turques et y voit une marque d'hostilité envers la Russie. « Vouloir l'expliquer, ajoute-t-il, en disant que les relations de l'amiral de la flotte avec M. Layard en seront plus faciles. C'est ce moquer de l'Europe. — L'Angleterre est-elle l'alliée de la Turquie ? Alors il faut le dire et ôter son masque de neutralité. »

Le journal russe n'a du reste pas tout à fait tort de s'alarmer de la présence de la flotte anglaise dans les eaux turques, car le Daily Telegraph déclarait hier soir que les navires anglais vont dans la baie de Besika, parce que l'armée russe a franchi le Danube, sans que l'Empereur qui la commande, ait donné en même temps une garantie sérieuse qu'il n'a pas l'intention d'aller à Constantinople.

Le Morning Post, tout en constatant qu'il y a encore des gens qui prétendent que l'envoi de la flotte dans la baie de Besika est une mesure imprudente, qui peut être interprétée par la Russie comme une menace et par la Turquie comme la promesse d'une assistance ultérieure, est persuadé que les assurances données par le gouvernement anglais aux deux puissances belligères, relativement à la politique de l'Angleterre, suffiront pour empêcher l'une ou l'autre de ces impressions de se faire jour.

Il ne saurait y avoir rien de plus précis, dit-il, que la ligne de conduite adoptée par le gouvernement britannique. C'est une ligne de stricte neutralité. Le cabinet anglais a nettement indiqué les limites au delà desquelles la neutralité de l'Angleterre s'arrêterait ; et si les déclarations, faites par le czar à lord Loftus, à Livadia, comprennent tous les objets, en vue desquels l'Empereur Alexandre a déclaré la guerre à la Turquie ; nous n'avons pas besoin de craindre un conflit armé entre l'Angleterre et la Russie. Mais si l'invasion de la Turquie, par la Russie, réussit au gré des espérances au milieu desquelles elle a été entreprise, et si des tentatives étaient faites pour profiter de ces succès de manière à préjudicier aux intérêts de l'Angleterre, le gouvernement russe peut être persuadé qu'on s'y opposera par tous les moyens commandés par les circonstances.

LE QUERCY EN 1789.

J'ai connu pour la première fois, il y a trois ans environ, une pièce fort curieuse qui se rattache à l'histoire du Lot, et qui certainement mérite d'être publiée. Je n'en ai rencontré la trace dans aucune publication relative à notre ancienne province, et cependant elle honore grandement les hommes qui nous ont précédés, et qui ont vécu à cette redoutable époque de rénovation nécessaire qui s'appelle la Révolution de 1789, qu'il ne faut jamais confondre avec les horreurs inutiles et les crimes ineffaçables de 1793.

On avait cru, jusqu'ici, que dans l'expression publique des plaintes et des réclamations contre les abus de l'ancien régime, le Quercy n'avait rien fait et n'avait rien dit. C'est le contraire qui est vrai ; mais les paroles et les actes étaient tombés dans l'oubli au milieu des agitations

ormidables qui ont tout changé, tout bouleversé. Non-seulement le Quercy avait dit et avait fait; mais son langage, avait été empreint d'une mâle énergie, qui contraste d'une singulière façon avec la timidité et les faiblesses du présent.

Je viens communiquer à vos lecteurs la pièce sur laquelle le hasard m'a fait mettre la main, et je suis persuadé qu'ils partageront l'émotion que j'ai moi-même éprouvée.

I.

Vers la fin du dix-huitième siècle, la monarchie française descendait. Œuvre du temps, de l'habileté et du génie, elle avait grandi jusqu'à la vieillesse de Louis XIV par la sagesse persévérante des rois, par la foi du peuple dans une mission providentielle, par une suite non interrompue de transformations successives, surtout par le rapprochement de provinces nombreuses qu'une communauté d'intérêt ou d'origine poussait à l'unité, et qui obéissaient, instinctivement à une même tendance d'assimilation.

La marche ascendante de la monarchie cessa avec les conquêtes et la gloire de Louis XIV. Il semblait que la puissance humaine avait touché à ses plus lointains horizons, et que la France n'avait plus qu'à s'immobiliser dans les faits accomplis, pour servir de spectacle et de modèle au monde. Depuis les plus brillantes époques de l'antiquité, rien d'aussi merveilleux ne s'était vu dans les lettres, dans les arts, dans les sciences, dans la guerre, même dans le progrès matériel. Mais l'humanité ne s'arrête jamais; sa loi est le mouvement, son but est la recherche incessante d'un état meilleur.

En vain Bossuet avait tracé des règles politiques et religieuses qui, aux yeux d'un nombre considérable d'esprits, étaient en quelque sorte les colonnes d'Hercule de la société chrétienne. Le cercle où son école enfermait le présent et l'avenir, se brisait bientôt de toutes parts, et le règne de Louis XV ne fut qu'une longue série de commotions intellectuelles, de révoltes morales, de négations fiévreuses et d'affirmations désordonnées, au milieu du déchainement de tous les vices. Après tant de siècles de foi, le catholicisme fut directement assiégré; Dieu même fut discuté comme une hypothèse; le respect de la nation pour le souverain s'affaiblit, comme le respect du souverain pour la nation. A chaque époque, depuis les temps les plus reculés, la monarchie française avait été à la hauteur de ses devoirs. Cette fois, elle semblait écrasée par eux, jusqu'au jour où le plus vertueux de tous nos rois, Louis XVI, tombait victime innocente de fautes qui n'étaient point les siennes.

Quand ce roi, dont les intentions si pures étaient servies par des ministres insuffisants qui n'accomplissaient les réformes que lorsque déjà l'opinion avait eu le temps d'en réclamer de plus complètes, quand ce roi, dis-je, se décida à convoquer en 1787 l'Assemblée des notables, composée des privilégiés qui n'étaient point soumis à l'impôt, il lui demanda non-seulement une subvention territoriale supportée par tous les français sans distinction de privilèges, mais en même temps la suppression des corvées, la destruction du système des fermes pour le prélèvement des taxes, l'établissement d'assemblées provinciales

chargées de la répartition de l'impôt, la liberté du commerce des grains et la suppression des douanes intérieures.

Après avoir été refusée, la partie de ces réformes ayant un caractère politique fut consentie; mais la majorité des notables avait malheureusement compté sur le Parlement pour faire avorter l'œuvre royale. Le Parlement, en effet, la repoussa brutalement; et c'est alors que le mot d'Etats généraux, jeté par hasard dans les discussions, fut relevé, applaudi et commenté avec des transports d'espérance et de joie par l'opinion publique, effrayée de la dissolution qui commençait et de la banqueroute qui menaçait de tout engloutir.

Le roi convoqua donc les Etats généraux pour le 5 mai 1789. En même temps, il fit appel à tous les corps constitués du royaume, même aux sociétés savantes, pour les exhorter à délibérer sur la composition et les attributions des grandes assises nationales qui allaient s'ouvrir. L'histoire a conservé pieusement les étonnantes et admirables revendications du Dauphiné pour l'établissement du gouvernement constitutionnel, avec l'égalité devant la loi et devant l'impôt. Mais l'histoire ne s'est pas souvenue que, dans la capitale du Quercy, à Cahors, il y eut des protestations courageuses, protestations de dévouement envers la royauté, mais aussi protestations en faveur des droits du Tiers Etat qui ne représentait pas seulement le commerce, l'industrie et toutes les professions libérales, mais qui comprenait dans ses rangs tous les propriétaires et paysans de nos campagnes soumis à l'impôt de la capitation.

II

Le neuvième jour du mois de décembre 1788, dans le consistoire de l'hôtel de ville de Cahors, sur les deux heures de l'après midi, le conseil politique convoqué en la forme ordinaire fut réuni par les soins de la municipalité. Les mots que je viens de citer en les soulignant se trouvent en tête de la pièce qui m'occupe, et qui a pour titre :

DÉLIBÉRATION

DE LA VILLE ET COMMUNAUTÉ DE CAHORS
CAPITALE DE LA PROVINCE DU QUERCY

M. le comte de Durfort, maire de Cahors, étant malade, la convocation avait eu lieu par les soins de M. Lézéret de Lamaurinie, premier consul.

Le Conseil politique était composé de vingt-deux personnes, appartenant à des familles dont la plupart existent encore parmi nous, mais dont quelques-unes ont disparu. Voici leurs noms :

MM. Tournié, procureur du roi à la maréchaussée;
Aymond, avocat au Parlement, consul;
Valette, consul;
Duc, député du présidial;
Franac, député de l'élection;
De Lacoste, ancien avocat général à la Cour des Aides;
Desplas de Lacroix;
Chotard de Labrettonnière;
Reygasse, avocat en Parlem.;
Faydel, id. id.
Labie, id. id.
Martin, id. id.
Laplasse, professeur royal de médecine;
Roques, docteur en médecine;
Périer, id. id.

MM. Delvincourt, négociant;

Reygasse, id.
Alquié, id.
Peyrat, lieutenant du premier chirurgien du Roi;
Reygasse, syndic des habitants.

On voit que trois membres de la famille Reygasse faisaient partie de l'assemblée.

Il est évident que cette convocation venait à la suite de beaucoup d'autres; car la séance fut consacrée à entendre un rapport, ou plutôt un exposé lu par un des membres présents. Aucun indice ne nous fait connaître l'auteur de ce travail clair, lumineux, bien écrit, plein de nobles et généreuses pensées, inspiré par le plus pur amour du bien public et par une connaissance approfondie des impérieux besoins de la nation; mais on apprend, à la suite du rapport que M^e Reygasse, syndic des habitants, fut entendu, et que la délibération fut prise unanimement et par acclamation. On apprend également qu'une précédente requête avait été adressée au Roi. La pièce que j'ai sous les yeux se borne à mentionner ainsi qu'il suit la lecture de l'exposé : *Un des M. M. a dit.* Toutefois ces mots ne sont pas imprimés, et ont été simplement tracés à la main à la suite de la nomenclature des membres du conseil.

III

« Le tiers état n'aurait-il qu'une représentation égale à celle de la noblesse et du clergé? Les votes seraient-ils pris par Ordre ou par tête? Toute la révolution était dans la manière dont ces deux questions seraient résolues. Le peuple semblait unanime à demander la double représentation du tiers et le vote par tête, sinon toute réforme échouerait devant la coalition des deux ordres privilégiés. Alors ceux-ci prirent l'alarme, et, cherchant encore leur appui dans le Parlement, épouvanté lui-même de la route qu'il avait ouverte, ils obtinrent de lui une déclaration faite sur la proposition de d'Espremesnil, par laquelle il demandait que les formes des états généraux de 1614 fussent suivies. A cette déclaration, le masque tomba, les motifs honteux de l'opposition des magistrats apparurent; le Parlement perdit sans retour sa popularité. Necker, partisan de la Constitution anglaise, et se flattant de conduire à son gré la révolution, était décidé à donner au tiers la double représentation; mais, soit qu'il voulût engager les privilégiés dans la réforme, soit qu'il voulût achever de les dépopulariser, il convoqua une assemblée de notables pour avoir leur avis sur le mode de composition des états généraux. Des six bureaux dont se composait cette assemblée, un seul se proconça pour la double représentation du tiers. » (*Histoire des Français* par Théophile Lavallée.)

C'est au milieu de ces graves circonstances que la ville et la communauté de Cahors prirent leur délibération. On voulait remonter le courant de deux siècles écoulés; aussi ne faut-il point s'étonner que le rapport du Conseil politique débute par cette déclaration :

Messieurs,

Vous avez été témoins que, dans les discussions politiques entre le pouvoir suprême et les pouvoirs intermédiaires

subordonnés et dépendants, c'est presque toujours la cause du peuple qui les alimente, et toujours la cause du peuple qui est abandonnée quand le calmerait. Vous avez vu tout récemment (et nous faisons des vœux pour que notre fidélité et notre amour pour notre bon roi ne soient désormais à l'épreuve d'une crise aussi alarmante), vous avez vu, Messieurs, l'autorité compromise avec les pouvoirs intermédiaires.

Certes, voilà un magnifique et intrépide langage. Reportons-nous à 1788. La société était divisée et pour ainsi dire presque en classes distinctes, ennemies mutuelles les unes des autres; mais le tiers état avait l'habitude de la soumission dans l'étude et le travail. Ce n'étaient point des hommes ordinaires que ces vingt-deux citoyens qui, dès les premières lignes de leur délibération, prononçaient de telles paroles pour la défense des principes méconnus depuis tant de générations! Ils avaient, au plus haut degré, le sentiment de leur responsabilité et de leur devoir.

Et ce qui doit frapper surtout, c'est que la noblesse de Cahors et des environs était représentée dans la réunion de l'hôtel de ville, où elle vota comme les bourgeois et les négociants.

Il y a deux parties dans l'exposé, l'une consacrée à la politique générale de l'Etat, et l'autre à la politique locale, c'est-à-dire à la politique et aux intérêts particuliers du Quercy.

IV

Je vais reproduire les principaux passages relatifs à la politique générale, c'est-à-dire à la nécessité de donner à l'immense majorité de la nation l'influence et la force qui devaient la tirer de l'ostracisme où elle était placée au-dessous des deux ordres privilégiés.

Si par son arrêt du 5 octobre, Sa Majesté veut que les Etats-Généraux soient composés d'une manière constitutionnelle, et que les anciens usages soient respectés dans tout les règlements applicables au temps présent, Sa Majesté veut aussi qu'ils le soient dans toutes les dispositions conformes à la raison et aux vœux légitimes de la plus grande partie de la nation; ce qui ne peut s'entendre que des vœux légitimes du Tiers-Etat.

Vous n'avez point oublié, Messieurs, cette affection, cette tendresse, cette sollicitude que Sa Majesté a démontrée par la bouche de ses ministres, à l'ouverture de l'Assemblée des notables de son royaume; Sa Majesté nous a désignés par cette classe nombreuse de sujets qui, par son travail, son industrie et son activité, est le véritable soutien de son empire. Sa Majesté leur a recommandé de ne point perdre de vue cette idée si simple et si touchante que nous ne formons tous qu'une même famille, que cette famille, ne peut avoir qu'un même intérêt, un même honneur, et qu'elle se devait essentiellement et toute entière, au bonheur de tous. Sa Majesté a recommandé nos intérêts, notre cause aux ministres des Autels, à leur esprit de conciliation et au principe de cette religion sainte dont ils sont les pontifes; et qui n'admet aucune distinction de rangs et de personnes dans la communion de ses fidèles.

Cependant, Messieurs, au moment où nous devrions être rassurés par les intentions bien démontrées de Sa Majesté, et attendre avec une confiance entière le résultat des délibérations des notables; une alarme générale occupa toutes les parties du royaume. La cause du Tiers-Etat a été abandonnée par ces premiers ordres de la nation qui en avaient fait la base de leurs réclamations auprès de l'autorité souveraine. C'est principalement pour nous que les Etats-Généraux ont été demandés, c'est principalement pour nous qu'ils ont été rétablis, et aujourd'hui nous sommes les seuls citoyens qu'on voudrait isoler de cette Assemblée nationale.

Il s'agit de la régénération du bonheur public, de la prospérité de l'Etat,

de l'affermissement de la puissance et du bonheur de notre monarchie; on a besoin, on ne peut se passer de notre industrie, de nos lumières, de notre activité, de nos fortunes pour cette grande œuvre; on y compte, et on ne voudrait point nous y associer; car, Messieurs, c'est nous en exclure de la manière la plus injuste, que de ne pas vouloir que cette classe nombreuse de citoyens, qui fait le soutien de l'Empire, aie dans ces Assemblées nationales ses représentants, en raison de sa part de contribution, ou du moins en nombre égal à ceux des deux premiers ordres de la nation.

Et que nous importerait d'avoir des représentants dans ces Assemblées, s'ils ne doivent y figurer que pour être témoins qu'on n'y calcule que sur nos forces et qu'on n'y compte pour rien notre opinion, nos vœux et notre présence.

Nous coopérons au bonheur de chaque individu par nos conseils, par nos arts, par nos talents, par notre aptitude et notre persévérance aux travaux les plus pénibles; nous seuls soutenons les deux premiers ordres de l'Etat dans toute leur splendeur; ils ne peuvent se passer de nous; ils n'existeraient point sans nous, et lorsqu'il s'agit du bonheur public qui ne doit être qu'un composé de nos œuvres diverses, on voudrait nous méconnaître, on voudrait nous isoler sans cependant se détacher de nos contributions. On voudrait nous ravir notre portion de gloire d'avoir concouru par un consentement libre et éclairé, et par un tribut également libre et généreux à l'affermissement de la puissance royale. On ne voudrait de nous qu'un consentement servile, et une résignation aveugle à leurs délibérations, tandis que le seul soulagement qui puisse nous aider à supporter le poids accablant de nos contributions, ne peut se trouver que dans un consentement libre, et dans la connaissance éclairée de leur besoin et de leur application.

Malheur à la Nation, malheur au Souverain qui la gouverne, lorsqu'elle est opprimée par un parti qui devient le dominant...

Le rapprochement à égalité de voix prépondérantes, est une union d'harmonie, qui fait que toutes les parties quelque opposées qu'elles soient en apparence, concourent au bien général de la société, comme les parties de cet univers, qui éternellement mues par l'action des uns et la réaction des autres, présentent un ordre et un accord parfait.

Sans vouloir approfondir la cause qui a dû opérer la suspension des Assemblées nationales pendant près de deux siècles, je croirais, Messieurs, la trouver dans les prétentions humiliantes pour nous, que les deux premiers ordres de l'Etat font revivre aujourd'hui, et cependant ces mêmes prétentions dont ils ne voudraient point se départir, tendent à nous faire perdre sans retour les avantages que nous attendons de ces Assemblées qu'ils ont réclamées avec tant d'intérêt, ainsi que toute considération extérieure.

Sans l'alarme générale qui vient de toutes les parties du royaume, troubler notre repos, et nos espérances, j'aurais, Messieurs, de la répugnance à vous entretenir des malheurs dont nous sommes menacés, tant je me plais à rendre hommage aux vues et aux intentions générales de ces deux ordres, pour l'accuser que leurs préjugés et leur respect trop servile pour des usages qui outrageraient la nature, en dégradant les hommes qui voudraient en user avec trop d'étendue, et ceux qui souffriraient d'en être les victimes.

Mais il est temps de calmer les alarmes, et les inquiétudes de nos concitoyens. Déjà ils ne voient dans l'avenir qu'une malheureuse destinée. Ils calculent, ils comparent leur population, et leurs contributions aux charges de l'Etat, avec celles des privilégiés; ils sont persuadés que la même proportion se rencontre dans toutes les autres parties du royaume, et déjà ils se disent les uns aux autres : sur douze mille cent trente-huit individus dont notre communauté est composée, et sur cent cinquante mille livres ou environ qu'on lève au nom du Roi, sous la dénomination de tailles, impositions locales, vingtièmes, capitations et octrois, notre classe renferme le nombre de onze mille sept cent cinquante-neuf citoyens, et paye pour sa part et portion de Contributions, plus de cent quarante-six mille livres, de manière que notre intérêt en

nombre et en mise dans le vœu général pour le bien public devrait être dans la proportion de plus de quinze à un sur nos privilégiés. Et cependant, ajoutent-ils, on ne voudrait point de notre présence, on ne voudrait point de nos suffrages, lorsqu'il s'agit de partager la gloire qui nous attend dans la grande œuvre du bien public; ou, si on a l'air de vouloir de nos suffrages, ce n'est qu'à condition qu'ils seront nuls, puisqu'on ne les veut qu'en nombre inférieur.

Quelle idée désespérante pour des fidèles sujets, pour des bons citoyens qui jour et nuit épuisent leurs forces et leur santé dans l'exercice constant des travaux les plus pénibles! Et pour qui, Messieurs, ces travaux qui leur enlèvent jusqu'aux douceurs du sommeil, le seul bien qu'il leur reste pour réparer leurs forces? Pour qui? pour le premier ordre qui perçoit annuellement le dixième des revenus de nos propriétés foncières, le dixième de nos labours, le dixième de nos mises, et le dixième encore de nos semences. Et pour qui encore? pour le second ordre qui en perçoit presque autant, et souvent plus au moyen de la prestation de toutes nos redevances féodales. Et pour qui enfin? pour l'Etat qui moissonne avec une faux, qui ne laisse en arrière que les glanes pour nous, pour nos vieillards, pour nos femmes et pour nos enfants, tristes ressources qui ne sont d'ordinaire que les œuvres de la Providence.

Un point tout à fait digne de remarque est l'appel fait au clergé, presque au début de l'exposé. Cet appel devait être entendu dès la réunion des états généraux.

Le bas clergé, en effet, qui formait l'immense majorité, ne profitait presque pas des redevances payées par les populations et contre lesquelles la communauté de Cahors protestait si justement dans les dernières lignes que je viens de citer. Les curés et les vicaires, en beaucoup d'endroits, ne pouvaient vivre qu'avec le concours des titulaires de bénéfices qui résidaient à Versailles ou à Paris, et qui ne leur payaient que médiocrement ou pas du tout une médiocre indemnité. En revanche, les curés et les vicaires étaient soumis au *don gratuit* décidé par les assemblées générales du haut clergé, et cette imposition avait atteint jusqu'à 120 livres pour chaque curé, et 22 livres pour chaque vicaire, dans le diocèse de Clermont. La situation de ces prêtres de campagne était telle que se trouvant exclus des hautes places comme roturiers, ils étaient quelquefois réduits à une sorte de mendicité. Le père du grand Mirabeau écrivait en 1766 : « Ce serait faire injure à la plupart de nos ecclésiastiques à prétentions que de leur proposer une cure. Les revenus et les distinctions sont pour les abbés commendataires, pour les bénéficiers à simple tonsure, pour les nombreux chapitres... Les vrais pasteurs des âmes, les coopérateurs dans le saint ministère ont à peine une subsistance. »

Aussi, qu'arriva-t-il? Ces malheureux curés et vicaires s'entendirent et se groupèrent pour envoyer aux états généraux de simples desservants de village, amis des réformes. Et, quand le tiers état contraignit la noblesse à se réunir aux communes et à ne pas délibérer à part et pour son propre compte, cent quarante-neuf curés sur deux cent huit se séparèrent de leur Ordre, qui, lui aussi, d'après les usages du passé, devait délibérer à part; et on les vit se joindre aux représentants des bourgeois et des paysans. Un si grand résultat avait été en quelque sorte sollicité par les paroles mémorables de la communauté de Cahors sur cette reli-

gion sainte dont les ministres des autels sont les pontifes, et qui n'admet aucune distinction de rangs et de personnes dans la Communion de ses fidèles. Quand le clergé se transporta au sein de la réunion du tiers état, un orateur put s'écrier avec éloquence et vérité que ce jour serait à jamais consacré dans la mémoire des hommes. Le principe de l'égalité civile date réellement de ce jour-là, et il fut confirmé dans la mémorable séance du 4 août, qui vit la noblesse abdiquer ses privilèges.

V

Voici maintenant les passages qui s'appliquent spécialement aux intérêts du Quercy. Ce n'était pas assez d'avoir indiqué, dans les formes les plus respectueuses, les conditions du salut de la France. La réunion de l'hôtel de ville de Cahors sollicita le rétablissement des états particuliers du Quercy dans les termes suivants.

Nos concitoyens ont encore, Messieurs, d'autres droits à votre vigilance et à votre amour pour tout ce qui pourrait leur assurer un meilleur sort. Vous êtes les organes de la province pour le rétablissement de ses états particuliers; votre zèle dans cette réclamation n'a pas démenti leur confiance, vous avez même calmé leur impatience sur le retour d'un temps aussi heureux, en leur apprenant que Sa Majesté voulait bien s'en occuper. Vous devriez peut-être aujourd'hui, à l'exemple des provinces du Dauphiné et de la Franche-Comté, demander qu'il fut permis aux sujets de la province du Quercy, de s'assembler dans leur capitale qui en est le point central, pour y délibérer sur la formation desdits états, qui serait la plus agréable à Sa Majesté et la plus utile à la province. Sa Majesté ne veut que le bien de ses sujets. La Franche-Comté touchait au moment d'être régie par une administration provinciale, elle a osé représenter à Sa Majesté qu'elle aurait plus de confiance dans ces états particuliers, et Sa Majesté n'a pas hésité de seconder son vœu en manifestant par son arrêt du 1^{er} novembre, combien peu elle tenait aux institutions du premier genre, lorsqu'elle trouvait dans le rétablissement des états provinciaux les mêmes fins qu'elle s'était proposées.

Les états de la province du Quercy n'avaient point été réunis depuis le 30 novembre 1673, époque à laquelle ils traitèrent avec les agents du roi pour l'affranchissement du droit de franc-fief dans les trois élections du Quercy, moyennant la somme de 154 mille 500 livres qui fut payée, ainsi qu'il résulte du contrat d'affranchissement reçu par Soulier et Morlion, notaires.

Quand on passa aux voix, l'unanimité de la réunion se prononça dans les termes suivants :

Où M^e Raygasse, syndic, a été unanimement et par acclamation délibéré et arrêté :

1^o De persister, au nom de la province, dans la réclamation déjà faite auprès de Sa Majesté, pour le rétablissement de ses états particuliers, distincts et séparés de ceux du Rouergue, sauf à cette province de se régir séparément,

2^o Qu'il sera joint à l'envoi de la présente délibération l'adhésion des communautés de la province qui n'avaient point manifesté leur vœu par des délibérations à l'époque de notre première requête au roi;

3^o Que Sa Majesté sera suppliée de permettre à ses fidèles sujets de la province du Quercy, de s'assembler dans leur capitale, qui en est le point central, à l'effet d'y former un plan de nouvelle organisation, qu'en se rapprochant autant qu'il sera convenable de l'ancienne constitution de la province, se concilie cependant avec les diverses dispositions que les changements arrivés dans l'ordre des choses pourraient exiger;

4^o Que Sa Majesté sera également

supplée d'anticiper sur ses vœux d'ordre et de bienfaisance en faveur du rétablissement desdits états particuliers, pour que la province aie le temps de porter à la première assemblée nationale ses vœux sur plusieurs réformes devenues nécessaires pour le bien public.

Et finalement que le nombre des députés du tiers état de la ville et de la province soit aux états particuliers, soit aux états généraux sera, en raison de leurs contributions, comparées avec celles des privilégiés, ou du moins en nombre égal à celui des députés du clergé et de la noblesse réunis.

VII

Si on résume les vœux de nos anciens 1789 et si on mesure avec impartialité la vraie signification de leurs réclamations respectueuses et fermes, on peut les condenser en quelques mots qui répondent aux légitimes conquêtes de la révolution française.

- 1^o Pouvoir exécutif au roi;
- 2^o Egalité de tous les citoyens devant la loi et devant l'impôt;
- 3^o Vote des charges publiques par les représentants de la nation;
- 4^o Administration des provinces par des assemblées délibérantes émanant du suffrage populaire.

Aucune partie de la France n'a poussé plus loin que le Quercy l'expression publique et solennelle de ces nécessités généreuses qui s'imposent aux temps nouveaux.

Qu'avait voulu en réalité, dans sa délibération, la communauté de Cahors? Elle avait voulu, sous le nom de monarchie constitutionnelle, le gouvernement du pays par le pays. Les événements, plus forts que les hommes, ont conduit la France à avoir ce gouvernement avec un nom différent. Il s'appelle aujourd'hui la République, forme nouvelle dont on pouvait croire que l'heure n'était pas encore arrivée, mais qui est devenue, par une possession librement consentie, un fait et un droit.

Sous un roi constitutionnel ou avec un président de République, la liberté guérit elle-même les maux que la liberté peut engendrer. Le pouvoir d'un seul, au contraire, dans l'état social actuel, conduit les peuples à l'énerverment, à la corruption, à l'isolement politique et moral, et comme conséquence à la ruine et au démembrement. En 1875, l'œuvre de l'Assemblée nationale, après de longues hésitations et des efforts stériles de toute sorte, a donc consisté à sauver ce principe de la liberté, c'est-à-dire la tradition de 1789, dont je viens de retracer une page oubliée, consolante et glorieuse pour le département du Lot.

A. PAGÈS DUPORT.

CHRONIQUE LOCALE ET MÉRIDIONALE.

Par décret du Président de la République, M. Saux, a été nommé maire de Montcuq.

M. Belloc, inspecteur primaire (1^{re} classe) à Cahors, est nommé inspecteur primaire à la Réole (Gironde) même classe.

M. Bouchard, inspecteur à Figeac, remplace à Cahors M. Belloc.

M. Delrieu, inspecteur à Gourdon, remplace M. Bouchard à Figeac.

INSTRUCTION PRIMAIRE

Examen des aspirantes au brevet de capacité

55 Aspirantes étaient inscrites : 4 ne se sont pas présentées.

4 ont été éliminées pour la dictée.

21 ont été ajournées pour l'ensemble des épreuves écrites.

26 ont subi l'examen oral et ont été jugées dignes du brevet de capacité dans l'ordre de mérite qui suit :

- M^{lles} : 1. Gizard, 2. Gayet, 3. Bach, 4. Monchovet, 5. Pouget, 6. Brunel, 7. Calvet. (Ces sept aspirantes ont mérité la mention *Bien*), 8. Lafage, 9. Andrieu, 10. Dusailant (*ex æquo*), 11. Galbert, 12. Lémazy (*ex æquo*), 13. Borredon, 14. Salvat (*ex æquo*), 15. Léhouëdec, 18. Delmas, 17. Bédoué, 18. Pardes (*ex æquo*), 19. Lacarrière, 20. St-Sèbe (*ex æquo*), 21. Jardel, 22. Socirac, 23. Vergnètes (*ex æquo*), 24. Bartayrès, 25. Leymarie, 26. Pradines.

Par un arrêté, en date du 30 mai dernier, M. le ministre de l'agriculture et du commerce a fixé au jeudi 19 juillet 1877, la date de la réunion du jury départemental qui devra procéder au premier examen des candidats à l'école d'arts et métiers d'Aix.

ORPHÉON DE CAHORS.

Dimanche prochain, 15 juillet, la Société orphéonique donnera, dans la salle de spectacle, un concert à ses nombreux Patrons.

Ce concert a été préparé avec tant de soins que nous croyons devoir engager les Dames de la ville à profiter de cette rare occasion d'entendre de bonne et excellente musique. Notre numéro de samedi donnera le programme de la soirée.

Un incendie, dont les conséquences pouvaient être terribles, a éclaté hier matin dans la maison Delsol située sur la Place-au-Bois. Le feu s'est rapidement communiqué à l'escalier, fermant ainsi toute issue aux locataires des étages supérieurs. Le péril était extrême, et il n'a fallu rien moins que l'intervention rapide des pompiers pour calmer l'alarme. Une manœuvre habile a bientôt permis aux personnes fatalement vouées à la mort de descendre dans le sac destiné aux sauvetages. Les pompiers Couture, Dajan et Calabrézi, les soldats Urstel, Guerrigny et Sallas ont fait preuve d'un courage et d'un sang froid dignes d'éloges.

Au premier signal d'alarme, M. le Préfet, M. le général et M. le procureur de la République se sont rendus sur les lieux du sinistre.

La maison est assurée.

Nous lisons dans le *Journal de Lot-et-Garonne* :

Voici une excellente nouvelle qui sera accueillie par tout le monde avec joie. Une enquête à laquelle viennent de procéder trois explorateurs de l'administration de la garantie des vins, établit que dans toutes les régions viticoles de la France, la récolte de 1877 sera une des plus plantureuses du siècle; elle dépassera en quantité celle de 1875. On compte 30, 32 jusqu'à 35 raisins sur chaque souche, d'une grosseur sans précédent.

On lit dans la *Semaine catholique* :

« Nous apprenons que l'inauguration solennelle du monument érigé à Toulouse, en l'honneur de sainte Germaine, sur la place Saint-George, est fixée au dimanche 29 de ce mois. »

Ce jour nous paraît bien choisi, puisqu'il amènera le dixième anniversaire des fêtes que le ciseau de M. Falguières a été chargé d'immortaliser.

« La cérémonie sera très brillante. On compte sur la présence de plus de douze archevêques ou évêques. Il y au-

ra une procession générale. On s'attend à un grand concours d'étrangers. »

Nous allons entrer, dans quelques jours, dans la période réputée le plus chaude de l'année et dite des jours caniculaires, qui dure jusqu'au 10 août. La moyenne de 60 années ne donne que 18° 9 pour le mois de juillet et 18° 5 pour le mois d'août tout entier, tandis qu'elle s'élève à 19° 1 pour les 30 jours ainsi choisis. Mais il y a des années, comme 1876, où les grandes chaleurs n'arrivent qu'après le 10 août et n'en sont pas moins difficiles à supporter. Le même phénomène s'était produit en 1875, mais d'une manière moins accentuée.

D'autres fois, comme en 1874, les grandes chaleurs ont lieu plus particulièrement dans les premiers jours de juillet, et le mois d'août est relativement tempéré. Les 31 jours qui s'écoulent du 10 juillet au 10 août sont loin d'être également chauds, même dans les années où le maximum de chaleur tombe dans les limites que l'observation traditionnelle a indiquées.

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris, 14 juillet, 5 h. soir.

M. Paul de Cassagnac commence aujourd'hui en ces termes son article : « *Question du jour* » dans le *Pays* :

« Si le gouvernement tient à ce que l'accord des conservateurs ait quelque durée et quelque efficacité, il devrait bien prier l'honorable ministre des affaires étrangères de ne pas nous attaquer tous les jours, de parti pris, dans son journal le *Moniteur universel*. »

Plus loin, dans le même article, il accuse M. le duc Decazes d'avoir fait échouer le 24 mai et de l'avoir rendu stérile.

Le mouvement municipal, portant sur les maires des chefs-lieux de départements, d'arrondissements et de cantons est, dit-on, presque terminé et commencera à paraître au *Journal officiel*, samedi ou dimanche.

Le mouvement universitaire n'est pas encore prêt, mais on sait déjà qu'il portera sur une dizaine de recteurs, une douzaine d'inspecteurs d'Académie et une quarantaine de fonctionnaires. Il ne contiendra, dit-on, aucune révocation, mais il comprendra une douzaine de mises à la retraite et de nombreux déplacements.

Les télégrammes de Constantinople confirment la jonction des troupes de Mouktar Pacha avec la garnison de Kars, et l'entrée de ce général dans la place.

Sur le Danube, l'occupation de Sistova par les Russes est enfin confirmée.

On annonce à Constantinople la mort du ministre de la guerre turc.

Bourse de Paris.

Cours du 12 Juillet.

Rente 3 p. %..... 70.40
— 4 1/2 p. %..... 400.25
— 5 p. %..... 106.95

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 11 Juil.	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.050 »	3.053 »
Crédit foncier....	690 »	672 50
Orléans-Actions...	1.050 »	1.050 »
Orléans-Obligations.	327 50	330 »
Suez.....	650 »	647 50
Italien 5 %.....	68 45	68 25

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Vendues à garantie

Machines à battre, à bras et avec Manège, pour un ou deux chevaux ou bœuf, Tarares, Ventilateurs, Hache-paille, Foulloirs et Pressoirs à vendange, etc.

Par une nouvelle addition, les Machines à battre à bras que je possède, sont 40 p. % moins pénibles à toutes leurs similaires.

L'entretien des Machines par lui vendues se trouve assuré en toutes circonstances.

S'adresser à **M. Laffargue**, Constructeur-mécanicien à Prayssac (Lot.)

Atelier de Reliure

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.
PRIX MODÉRÉS.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

Eaux Minérales de Miers

Gare de Rocamadour (Lot)

HOTEL CARBOIS

A Alvignac

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée.

Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement y sont l'objet des attentions les plus délicates; chacun se plaît à le reconnaître.

M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alvignac actionnaire de la *Fontaine minérale* offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Un omnibus fait le service à tous les trains de la gare pour conduire les voyageurs à l'Hôtel Carbois.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE

ET LA TOILETTE DE PARIS.

LE PLUS BEAU, LE PLUS COMPLET ET LE MEILLEUR MARCHÉ DES JOURNAUX DE MODES.

Bureaux, 25, Rue de Lille PARIS.

La *Toilette de Paris* a résolu ce problème de donner pour un prix incroyable de bon marché, des renseignements plus complets et plus utiles que les journaux dont l'abonnement est trois ou quatre fois plus coûteux. La *Toilette de Paris* ne paraît qu'une fois par mois, mais chacune de ses livraisons ne contient que des modèles sortant des premières maisons de Paris, et résumant tout ce qui a paru de plus élégant et de plus nouveau. Ce journal est indispensable aux *couturières, modistes, lingères*, aussi bien qu'aux dames en général, qui désirent se tenir au courant des véritables modes nouvelles.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION.

DEUXIÈME ÉDITION

Comprenant par livraison mensuelle : Un numéro de huit pages grand format, orné d'un grand nombre de dessins, une gravure coloriée et une feuille de patrons imprimée grandeur naturelle.

UN AN 6 FRANCS

Comprenant : Outre les éléments de la première édition, un patron découpé en grandeur naturelle, d'une des toilettes représentées par les gravures.

UN AN 12 FRANCS

La modicité du prix d'abonnement ne permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat poste à l'ordre de M. le directeur de la *Toilette de Paris*.

Un *numéro spécimen* est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale, à l'administration de *La Toilette de Paris*, 25, RUE DE LILLE, PARIS.

TABLEAU DES DISTANCES

Novellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

EUCALYPSINTHE

(Br. S. G. D. G.). *Aperitif-Fébrifuge le plus puissant, le plus agréable, n'ayant aucun des principes malfaisants de l'absinthe.* Calme la soif, ranime l'appétit, facilite la digestion, réveille l'intelligence et la mémoire, en produisant un bien-être général. Un petit verre étendu d'eau, pris au début de la fièvre, l'enraye immédiatement. — P^r l'exp. M. Bessède fils, Marseille. — Se trouve dans les principaux Cafés.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS.
Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Galons et devant d'autel brodé or.

GUERRE

AUX AFFECTIONS NERVEUSES

GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE

en faisant un usage constant de la

Plus de névralgies



Plus de maux de tête

C'est la

PILE ELECTRIQUE PRATIQUE mise à la portée de tout le monde.

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.

TOPIQUE DULAC

Guérison radicale des cors aux pieds

Seul dépôt général, pharmacie LACOMBE, à Cahors

S'expédie contre 1 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC

Le plus puissant spécifique des maux de dents cariées

Prix : 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

LIQUEUR VINEUSE

dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table

Dose pour 2 barriques 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

AULUS CARRÉE

EAU MINÉRALE DÉPURATIVE, LAXATIVE, DIURÉTIQUE
Récompensée à l'Exposition de Lyon, 1872-73,
Médaille d'or à l'Exposition de Paris, 1875.

Maladies de l'estomac, des intestins, des reins, de la vessie, Gravelle, goutte, constipation. *Vices du sang.* — Un des sites les plus beaux des Pyrénées centrales. Station de Saint-Girons. Chemin de fer du Midi. A Aulus : caisse de 50 bouteilles, 34 fr.; de 25 bouteilles, 16 fr. 80.
Dépôt à Paris, 18, rue St-Martin, et en province chez tous les marchands d'Eaux.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES.

GARNITURES
D'ÉGLISES.



DEVANT D'AUTELS
et
GARNITURES

MARTE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferraz.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement; Garnitures d'autel or; Frange or et argent; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienes.

CAFÉ DE BORDEAUX

Le Sieur **Ferdinand COLONGE**, entré depuis le 1^{er} Juillet en possession du CAFÉ DE BORDEAUX, créé, sur des bases si heureuses, par son frère, LÉON COLONGE, a l'honneur d'informer le Public que cet Etablissement ne laissera rien à désirer sous le rapport du confortable, des consommations et du service. On y trouvera les Liqueurs des premières marques, des Boissons glacées et tout ce qui peut flatter en toute saison le goût des amateurs.

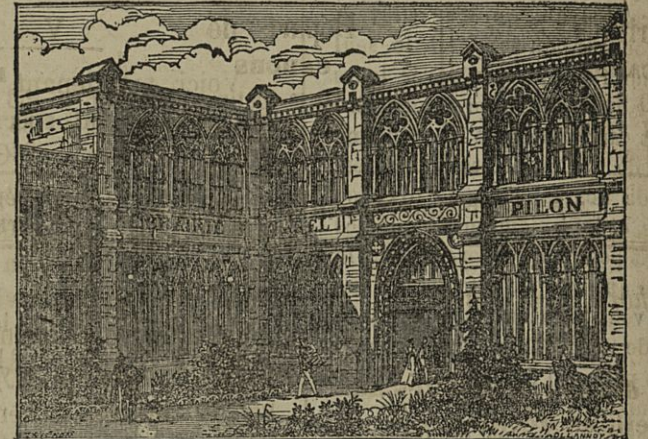
A l'instar des Tavernes parisiennes, on y servira des Viandes froides, telles que Jambons Sandwich, Terrines, etc.

Le Sieur COLONGE ose espérer que le public répondra à son désir de le satisfaire.

LIBRAIRIE ABEL PILON & C^{ie}

33, rue de Fleurus, à Paris.

LIBRAIRIE



MUSIQUE

CRÉDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL

CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition, PAYABLES PAR TRAITES, PRÉSENTÉES A DOMICILE, DE 20 FR. TOUS LES QUATRE MOIS. Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois, et les recouvrements se font par traites trimestrielles.

Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans augmentation de prix.

DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE
ÉCONOMIE POLITIQUE — PHILOSOPHIE — SCIENCES
INDUSTRIE — BEAUX-ARTS — CONSTRUCTION — ARCHITECTURE
OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, etc.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de toutes les Publications musicales éditées à Paris: Méthodes, Études, Partitions, Morceaux détachés, Musique vocale, d'ensemble, d'instruments, religieuse, militaire, etc.

Collection complète des *Cœuvres spéciales pour piano à deux mains*: BEETHOVEN, MOZART, WEBER, HAYDN, CLEMENTI; doigtée par *Moscheles*, soit 11 volumes grand format. Prix..... 80 fr.

Toute demande ne peut être inférieure à 20 fr. — Envoi franco des Catalogues.

A Vendre ou à Louer

UNE

MAISON DE CAMPAGNE

AVEC JARDIN, VIGNE & RIVAGE

Cette PROPRIÉTÉ est située à CABAZAC, à l'entrée de Cahors, en face la Gare. — Site très agréable, dominant la ville. — Coup d'œil magnifique.

S'adresser : à M. Emile Guithou, à côté de la Gare; à M. Delpérier, M^{re} de meubles; à MM^{es} Logan et Delport, notaires.

GROS ET DÉTAIL

ANCIENNE MAISON GAMBETTA, AINÉ

rue du Lycée à Cahors

CRISTAUX, PORCELAINES, VERRERIES ET POTERIES EN TOUS GENRES.
ÉPICERIE ET DENRÉES COLONIALES.

M. Victor BOUZERAND a l'honneur d'informer le Public qu'il vient d'acquérir de M^{me} veuve Boussac, l'ancien fond de commerce de M. Gambetta, aîné, et qu'il mettra tous ses soins à contenter la nombreuse clientèle de cette Maison.

L. BASCHET, Editeur, 126, boulevard Magenta, Paris.

LE

MUSÉE POUR TOUS

Revue de Littérature et d'Art, paraît hebdomadairement.

Chaque numéro, impression elzévirienne, sur beau papier velin, format colombier, se compose :

1^o De quatre pages renfermant : texte par les meilleurs écrivains, dessins, gravures, autographes, musique, etc.;
2^o De DEUX MAGNIFIQUES PHOTOGRAPHIES tirées hors texte, sortant des ateliers de la maison Goupil et C^{ie}, et représentant une valeur réelle de DOUZE FRANCS.

PRIX DU NUMÉRO 2 fr. 25.

Il paraît un numéro tous les Vendredis.

ABONNEMENTS :

Paris	Départements
Un an..... 100 fr.	Un an..... 117 fr.
Six mois..... 50 fr.	Six mois..... 60 fr.
Série de 5 numéros... 11 fr. 25	Série de 5 numéros... 12 fr.

On souscrit : à Cahors, chez GIRMA, libraire.